

# La Gazette

Bulletin communal d'informations, à parution irrégulière.

N° 31 janvier 2006

L  
U  
D  
E  
S  
le  
C  
O  
Q  
U  
E  
T



## VŒUX DU MAIRE

Mesdames, Mesdemoiselles,  
Messieurs, chers amis.

L'année 2005 vient de se terminer, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2006.

L'année qui vient de disparaître, fut marquée par quelques faits marquants:

- un hiver normal, avec du froid et de la neige qui est arrivée assez tard. Nous avons utilisé, pour essayer de maintenir une voirie praticable, 24 tonnes de sel. On peut remercier nos employés communaux, car à chaque fois la neige tombait un week-end.
- le début des constructions nouvelles dans la rue Haimart, avec l'arrivée en été des premiers habitants. Les constructions vont se poursuivre en 2006 et elles seront pratiquement toutes terminées cette année.
- le déplacement de la classe de CE1 qui était derrière la mairie, dans une classe mobile installée dans la cour de l'école rue Victor Hugo.
- la réception du permis de construire du groupe scolaire (derrière la mairie) avec l'approbation à la première lecture, des services de sécurité et d'accès handicapés.
- la réfection de la rue des flammées, ce qui devrait protéger les riverains des orages normaux.
- l'étude par la Communauté de Commune de tout le réseau eau pluviale de la commune. Cela permettra de redimensionner le réseau lors de la réfection des voiries.
- la réfection du mur du cimetière, qui n'a pas manqué de poser quelques problèmes d'accès pour les matériaux. Quelques travaux de finitions seront à terminer au printemps (ciment et cailloux).
- l'installation d'un réémetteur de téléphonie mobile (Bouygues) dans le clocher de l'église avec la pose d'un nouveau coq.
- l'installation d'un émetteur de téléphonie mobile en limite de forêt Ludes- Chigny pour Orange. Cet émetteur est à voir, car il est déguisé en sapin.
- l'arrivée de l'ADSL, car nous étions les seuls avec

Ville-en-Selve à avoir Internet au ralenti.

L'année qui arrive sera marquée principalement par le début des travaux du groupe scolaire qui devraient durer 18 mois, et ce sera le plus gros dossier d'investissement réalisé par la commune depuis longtemps.

Nous allons mettre en étude la réfection de la rue de Reims et de la rue de la Libération: nous commencerons par le bas, car il faut remettre à la bonne dimension les buses d'eau pluviale afin de pouvoir évacuer correctement les eaux venant du haut de Ludes. C'est le département qui prend en charge la réfection de la surface de roulement. Par la même occasion, les enfouissements des réseaux seront effectués.

Je tiens à remercier ceux qui ont décoré les sapins, les rues du village et leur maison pour la période de Noël et particulièrement les équipes qui se sont formées pour embellir leur quartier.

Je vous remercie de votre patiente lecture et formule à nouveau tous mes vœux de santé, bonheur et prospérité à chacun d'entre vous.

## Informations pratiques

Rappel des heures d'ouverture de la déchèterie à Sillery et Rilly

Les déchèteries sont ouvertes mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi .

Pour Sillery de 14 h à 18 h, et **mercredi matin de 9h à 12h**

Pour Rilly : de 9 h à 12 h sauf le vendredi de 14h à 18 h

Rappel des heures d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Lundi de 16h30 à 18h

Mercredi de 9h30 à 11h30

Jeudi de 17h à 18h30

Vendredi de 15h30 à 17h

## La municipalité

Conseil municipal du 10 octobre 2005

Absents : M. Brimont, M. Diot, M. Jorez, Mme Menu,  
M. Quatresols Denis

Le conseil municipal

➤ valide le choix de la commission d'appel d'offres, concernant les travaux de la rue des Flammées, pour l'entreprise BERTRAND de Jonchery sur Vesle, pour un montant de 24 200 €, et autorise le Maire à signer le marché

➤ décide le retrait de la compétence EAU du Syndicat Mixte de la Région de Verzy, et la création d'un Syndicat des Eaux pour les communes de Beaumont

sur Vesle, Verzy, Verzenay, Mailly Champagne, Ludes, Rilly la Montagne, Villers Alleraud et Ville en selve à compter du 1er janvier

➤ autorise le Maire à procéder à des virements de crédits sur le budget 2005 :

du compte 62878 au compte 673 : 763 €

du compte 2315 au compte 2031 : 2250 €

du compte 2315 au compte 2033 : 150€

➤ retire la délégation à M. Diot, en tant que suppléant de la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims, et élit en remplacement M. Joël BRIMONT

➤ prend connaissance des rapports d'activité 2004 :

du service de distribution des eaux

du service de collecte des déchets ménagers

du service de l'assainissement

➤ donne délégation à la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims pour mise à l'enquête publique du document de zonage des eaux usées et pluviales de la commune de Ludes, au niveau communautaire

➤ suite à la décision du gouvernement de transférer les routes nationales aux départements, soutient la ville de Verdun dans sa démarche de maintenir la « Voie sacrée » en appellation route nationale

Le Maire informe le conseil du non exercice du droit de préemption urbain sur l'immeuble appartenant à M. J.C. François, sis au 9 rue Gambetta

### Conseil municipal du 30 novembre 2005

Absent : M. Diot, M. Quenardel, M. Quatresols G., Mme Jupin, M. Clément

Le conseil municipal :

➤ élit les délégués auprès du syndicat intercommunal

d'adduction d'eau potable de la région de Verzy :

titulaires M. Fayola, M. Quatresols D.

suppléants : Mme Huré, M. Jorez

➤ donne délégation à la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims pour mise à l'enquête publique du document de zonage des eaux usées de la commune de Ludes, au niveau communautaire

➤ procède au vote de crédits supplémentaires

sur le budget communal 2005 :

Dépenses : compte 6413 : 1000 €, compte 678 : 3 €

Recettes : compte 7478 : 1003 €

Sur le budget lotissement 2005 :

Dépenses : compte 713355 : 1000€, compte 678 : 2 €

Recettes : compte 7015 : 1000 €, compte 778 : 2 €

➤ accepte l'adhésion de 75 communes au S.I.E.M

➤ fixe la redevance d'occupation du domaine public par

France Télécom pour 2004 à 279.74€ et pour 2005 à

290.55€

➤ fixe la rémunération des agents recenseurs comme suit :

1 € par feuille de logement

1.66 € par bulletin individuel habitant

➤ Renouvelle le poste d'agent des services techniques à 5 heures par semaine à compter du 1er janvier 2006 pour une durée de 2 ans

➤ Reconduit le poste d'adjoint administratif à 17 heures par semaine à compter du 1er mars 2006 pour une durée de 1 an

➤ Recouvre auprès de la commune de Ville en Selve la somme de 1882 € pour les frais de scolarité 2004/2005, concernant un enfant en école maternelle

➤ Prend connaissance du bilan financier des écoles 2004/2005 (cf. ci-dessous) et du non exercice du droit de préemption urbain sur l'immeuble appartenant à SCI du Bas Village, sis au 7 rue Gambetta

## Les écoles



### **Bilan financier 2004/2005**

Petits Bouchons : Effectifs : 16 enfants

Coût par enfant : 280,68 €

Maternelle : Effectifs : 41 enfants

Coût par enfant : 1882,05 €

Ecoles primaires + cantine : Effectifs 85 enfants

Coût par enfant : 824,85 € en fonctionnement, et 378,05 € par élève pour les activités et sorties pédagogiques.

## Vie pratique

Les déclarations de récolte sont à retirer en mairie

Pensez à donner votre adresse e-mail à la mairie, vous recevrez ainsi des informations communales rapidement à domicile.

Nous rappelons aux nouveaux habitants de la commune qu'il leur est recommandé de se faire connaître en mairie afin de faciliter les éventuelles démarches administratives les concernant.

## A noter sur les agendas



L'association 1er Pas Halte garderie organise son loto annuel samedi 25 février 2006 à partir de 18h30 à la salle des fêtes de Mailly (petite restauration sur place)



Le comité de Jumelage Ludes/Sörgerloch organise son loto annuel dimanche 19 mars à partir de 14h à la salle des fêtes de Ludes



« LM l'Ecole » organise son loto annuel le 5 février à partir de 14h30 à la salle des fêtes de Mailly



La brocante se déroulera le dimanche 9 avril



## Société de tir de Ludes

Notre club fête ses 40 ans d'existence cette saison! Son effectif se maintient avec 31

licenciés, dont 5 jeunes. Nous tenons à remercier les Présidents qui s'y sont succédés :

Jean-Claude LESAGE, Gilbert MENU, Bernard ROUSSEAU, Albans CHAMEROY, Georges HERNOUX pour leur dévouement au club ainsi qu'à celui de la Fédération Française de tir.

Lors de l'assemblée générale du 18/11/2005, l'équipe dirigeante et les membres du comité directeur ont été partiellement renouvelés. Sont élus :

Président : Francis BRUN, Vice Président : Adrien COLLIN, Trésorier: Albans CHAMEROY, Secrétaire : Francis BRUN, membres : André BREGERA, Pierre BOUILLARD, Séverine HERNOUX, Philippe MASSON

Carabiniers et pistoliens ont participé à diverses compétitions départementale, régionale et nationale; nous comptons parmi nos jeunes le champion de France du 50 m pistolet junior garçon : Benjamin GOUGELET.

Notre école de tir fonctionne tous les vendredi de 18h à 19h au stand « Les inséparables » de Sillery pendant toute la durée des travaux de l'ancienne salle des fêtes de Ludes. Pour tout renseignement, contacter Séverine HERNOUX (responsable de l'Ecole de tir) au 06.30.60.81.96.

Comme chaque année à Pâques, la Société organisera son concours international. Venez nombreux vous joindre à nous ! Pour tout renseignements, contacter le Président Francis BRUN au 06.86.86.23.24.

Tous les membres du Comité et les Sociétaires se joignent à moi pour vous présenter tous leurs vœux de bonne nouvelle année.

**Toute la population de Ludes sera recensée à compter du 19 janvier 2006. Nous vous remercions de**

**réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs qui seront**

**identifiables grâce à une carte officielle tricolore.**



*Achetez Mieux  
jetez Moins!*

## Collecte des ordures ménagères

L'accès de la déchèterie est limité aux véhicules de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Le volume maximum autorisé des apports journaliers est fixé à 1 m<sup>3</sup> par utilisateur.

L'accès à tout véhicule agricole est interdit (tracteur,

enjambeurs...)

Chaque année dans le cadre du contrat signé avec Eco-emballage, le Syndicat Mixte perçoit des recettes financières de la vente des emballages ménagers recyclables (contenu des bacs jaunes). Pour les cartons, les soutiens financiers ne concernent que les petits emballages d'origine ménagère (brique alimentaire, boîtes de céréales, boîtes de lessive, boîtes de riz...) Eco-emballage ne nous reprend donc pas les gros cartons, type industriel. Le Syndicat mixte a donc mis en place une autre filière pour les recycler.

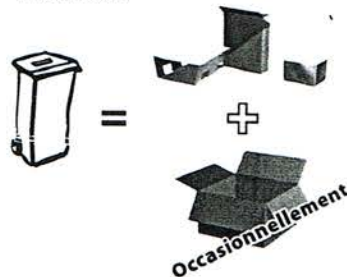
Il y a donc 2 filières pour la valorisation du carton :

Dans le bac jaune



Les petits emballages en carton et occasionnellement, les cartons d'équipement en faible quantité.

BAC JAUNE



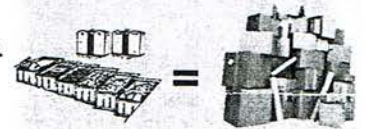
Pour les professionnels :

En déchèterie



Les cartons en gros volume.

DÉCHÈTERIE



**Les gros volumes doivent être déposés à la déchèterie**

## Le Syvalom

(Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne)

35 collectivités compétentes pour la collecte des déchets ménagers adhèrent au Syvalom. Il est au service de près de 350 000 habitants. Sa mission est de mettre en place une filière de traitement pour valoriser les déchets ménagers résiduels, après collecte sélective.

La filière mise en place s'articule autour d'une unité de valorisation organique par **compostage pour les biodéchets** (déchets de cuisine organiques et petits déchets verts de jardin) et d'une unité de valorisation énergétique par incinération pour les déchets résiduels.

Elle englobera également le transport des déchets ménagers, organisés par secteur géographique, à partir de cinq centres de regroupement des déchets, appelés « centres de transfert »

Les 5 centres de la Marne : Cernay les Reims, Pierry, Ste Ménéhould, Sézanne, Vitry en Perthois.

Au centre, un complexe de valorisation central avec une **usine d'incinération** des ordures ménagères **située à la Veuve**, permettra de valoriser les déchets ménagers résiduels sous forme d'**énergie électrique**.

Nous vous reparlerons du Syvalom dans notre prochaine édition de la Gazette.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ci-dessous, vous trouverez tous les renseignements nécessaires à l'obtention de certains documents administratifs

	où s'adresser	pièces à fournir ou renseignements à donner	coût	observations
<b>autorisation de sortie du territoire</b>	mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ livret de famille</li><li>◆ carte d'identité du représentant légal et de l'enfant</li><li>◆ justificatif de domicile</li></ul>	gratuit	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ délivré aux mineurs de nationalité française</li><li>◆ présence nécessaire du représentant légal au moment de la demande</li></ul>
<b>attestation de domicile</b>	mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ indiquer identité</li><li>◆ justificatif de domicile</li></ul>	gratuit	
<b>carte grise</b>	préfecture ou sous-préfecture (sauf celle de Sainte Ménéhould)	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ pièce d'identité</li><li>◆ justificatif de domicile</li><li>◆ imprimé de déclaration de mise en circulation à remplir sur place</li><li>◆ occasion :<ul style="list-style-type: none"><li>. carte grise revêtue de la mention "vendu le ...." signée, certificat de vente, et pour les véhicules de + 5 ans, preuve du passage dans un centre de contrôle agréé</li><li>. certificat de non-gage fourni par la préfecture d'origine</li></ul></li><li>◆ neuf : certificats de vente, de conformité et éventuellement de dédouanement</li></ul>	tarif fixé chaque année par le conseil régional selon le nombre de CV et l'âge du véhicule 27€/cheval pour les véhicules de - 10 ans + taxes parafiscales (véhicules utilitaires uniquement)  [tarif 2005]	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ en cas de changement de département, produire les mêmes pièces que ci-contre sauf certificat de vente</li><li>◆ en cas de changement de domicile à l'intérieur du département, faire inscrire sa nouvelle adresse par la (sous-) préfecture, le commissariat de police ou la gendarmerie de son domicile dans un délai d'1 mois (gratuit)</li></ul>
<b>carte nationale d'identité</b> (durée de validité : 10 ans)	mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ 2 photos d'identité de face, tête nue, récentes et identiques (fond clair, format 35 mm x 45 mm)</li><li>◆ livret de famille des parents ou extrait d'acte de naissance</li><li>◆ 1 justificatif de domicile</li><li>◆ autorisation du représentant légal pour le mineur (en cas de divorce, jugement du tribunal relatif à la garde de l'enfant)</li></ul>	gratuit	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ pour le renouvellement : 2 photos, 1 justificatif de domicile + ancienne carte</li><li>◆ en cas de changement d'état civil, produire le livret de famille modifié, un extrait d'acte ou la copie de l'éventuel jugement (modification gratuite)</li></ul>
<b>permis de conduire</b>	école de conduite, préfecture ou sous-préfecture de Reims pour l'arrondissement de Reims	<p>pour l'inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ pièce d'identité</li><li>◆ 2 photos d'identité récentes</li><li>◆ imprimé à remplir sur place</li><li>◆ attestation de sécurité routière</li></ul> <p>pour l'obtention :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ pièce d'identité</li><li>◆ attestation provisoire de capacité</li><li>◆ photocopie attestation de recensement militaire et du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense</li></ul>	23€ à régler en espèces, CB mandat-poste ou chèque à l'ordre de M. le régisseur de recettes de la préfecture  [tarif 2005]	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ les permis A (moto) et B (auto) sont permanents</li><li>◆ les autres doivent être validés tous les 5 ans (ou moins selon l'âge du conducteur) : remplir un imprimé de demande de visite médicale à la (sous-) préfecture</li></ul>
<b>duplicata du permis de conduire</b>	préfecture ou sous-préfecture de Reims pour l'arrondissement de Reims	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ déclaration de perte, de vol ou de permis détérioré</li><li>◆ 2 photos d'identité</li><li>◆ 1 copie recto-verso carte d'identité (ou copie de titre de séjour)</li><li>◆ 1 enveloppe affranchie en recommandé R2</li></ul>	23€ mêmes modalités que pour l'obtention  [tarif 2005]	